



NUMÉRO	SUJET
<b>59-2020</b>	<b>Demande de crédit de CHF 200'000 pour l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Frédéric Mani</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis propose de valider l'octroi d'une participation financière de CHF 200'000 (TTC) du budget de fonctionnement pour mener une démarche permettant l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon, dont sera déduite la participation cantonale de CHF 100'000 (TTC) ainsi que celle des communes du district de Nyon à hauteur de CHF 56'365 (TTC).

La part à la charge de la Région de Nyon s'élève ainsi à CHF 43'635 (TTC).

Conformément à l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, la délimitation de nouvelles zones d'activités économiques requiert l'introduction par le Canton d'un système de gestion des zones d'activité. Ainsi, le Canton de Vaud a confié à la Région de Nyon la conduite et la coordination de la démarche permettant l'établissement du système de gestion des zones d'activités pour le district de Nyon. L'établissement de cette stratégie permettra notamment la levée du moratoire sur la création de nouvelles zones d'activités dans le district de Nyon. Les 47 communes du district sont toutes intégrées à la démarche.

## Contexte et enjeux

Le Canton, conformément à la législation fédérale (article 30a, al. 2 OAT), doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Ce système permettra de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion. Il garantira que les zones d'activités légalisées répondent aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre foncière effective et répartie judicieusement dans le canton. Il fixera également les conditions pour la planification de nouvelles zones d'activités, dans le respect du cadre légal en matière d'aménagement du territoire (mobilisation des réserves, utilisation mesurée du sol, urbanisation vers l'intérieur du tissu bâti, renforcement des centres, densification, protection des surfaces d'assolement, etc.)

Selon le plan directeur cantonal (ligne d'action D1, mesures D11 et D12), la création de nouvelles zones d'activités est subordonnée à l'existence de stratégies régionales de gestion des zones d'activités. Ces dernières sont établies sur la base du découpage territorial contenu dans la ligne d'action D1 du plan directeur cantonal. Les régions sont ainsi enjointes d'établir une stratégie de gestion de leurs zones d'activités. Pour le district de Nyon, la démarche est menée par la Région de Nyon et la stratégie sera formalisée dans un plan directeur régional sectoriel des zones d'activités.

Les communes, sollicitées par courrier en mars 2019, ont confirmé le rôle de la Région comme coordinateur de la démarche.

Un comité de pilotage (COPIL) et un groupe technique (GT) ont été constitués en 2019. Pour ce faire, les 47 communes du district de Nyon ont été invitées à s'organiser en sous-régions pour des représentants au COPIL : 16 communes ont répondu positivement. Un cahier des charges et le principe de répartition financière ont été élaborés et validés par le COPIL ainsi que par le Comité de direction de la Région de Nyon. La procédure d'appel d'offres sur invitation est en cours. L'adjudication aura lieu à la fin du mois d'octobre 2020. Il est prévu de débiter la démarche en novembre 2020.

## Objet de l'action proposée

Il est proposé de valider l'octroi d'une participation financière de CHF 200'000 (TTC) pour mener la démarche permettant l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon dont le montant à la charge de la Région est de CHF 43'635 (TTC).

L'établissement de cette stratégie permettra notamment la levée du moratoire sur la création de nouvelles zones d'activités dans le district de Nyon. Cette levée se fera région par région et non globalement pour tout le canton. Par ailleurs, l'établissement de cette stratégie préfigure toute demande d'empiètement sur les surfaces d'assolement (SDA) en cas de création de nouvelles zones d'activités.

En plus d'identifier les zones d'activités d'intérêt cantonal, régional et communal, la stratégie définira le mode de gouvernance des sites et les actions à entreprendre pour renforcer la mobilisation des réserves, optimiser l'utilisation du sol et adapter les planifications en vigueur. La stratégie comprend une approche prospective sur les besoins de l'économie du district de Nyon pour les 20 prochaines années, cette analyse est intégrée au cahier des charges de l'étude.

## Financement

Le coût total de cette démarche est estimé à CHF 200'000 (TTC). Ce montant comprend CHF 170'000 (TTC) pour le mandat d'étude pour la démarche SGZA et CHF 30'000 (TTC) pour les frais annexes. Les frais annexes comprennent des éventuelles séances supplémentaires avec les communes et permettent surtout de prévoir un accompagnement dans le cadre de mise en place du système de gestion : la thématique étant assez délicate à élaborer et à mettre en œuvre, un appui sera peut-être nécessaire au cours du développement de la démarche.

Au moment de la facturation, il sera demandé aux communes non-membres leur participation supplémentaire.

Institution	Financement	Montant	Part
Etat de Vaud	SPEI par le biais de la LADE	100'000	50%
Communes possédant des zones d'activités	Répartition en fonction des surfaces des ZA	50'000	25%
Communes non-membres de la Région	CHF 1000 de base + répartition en fonction des surfaces des ZA (deux fois le montant)	6'365	3,2%
Région de Nyon		43'635	21,8%
<b>Coût total (CHF)</b>		<b>200'000</b>	<b>100%</b>

# Calendrier

24 septembre 2020

Validation du préavis au Conseil intercommunal

Novembre 2020 à juillet 2022

Durée de l'étude

## Communication

Une information sera transmise aux 47 communes du district de Nyon dès la validation du présent préavis. Tout au cours de l'étude, des contacts auront lieu et des informations régulières seront relayées aux communes.

### Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Établissement du SGZA permet le développement de l'économie du district ainsi que le maintien des entreprises et des emplois existants tout en préservant les ressources naturelles.
Bénéfices pour les communes	Contribue au dynamisme économique des communes du district, facilite les relations avec les entreprises en quête de développement, ainsi qu'à une meilleure utilisation du sol.
Bénéfices pour les habitants	Maintien et développement des emplois, utilisation du sol rationalisée et judicieuse préservant le plus possible les espaces ouverts, meilleure qualité de vie.

## Conclusion

L'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) pour le district de Nyon permettra la coordination du développement de l'ensemble des zones d'activités dans le district ainsi que leur gestion. Il a pour but de favoriser le développement économique, de répondre aux besoins des entreprises pour les 20 prochaines années. Ce qui facilitera le maintien des entreprises et des emplois, ainsi que l'accueil de nouvelles activités. De surcroît, l'établissement du SGZA est indispensable à la levée du moratoire sur la création de nouvelles zones d'activités pour le district de Nyon. L'établissement de ce système préfigure toute demande d'empiètement sur les surfaces d'assolement (SDA) en cas de création de nouvelles zones d'activités.

## Annexes

- Cahier des charges
- Clé de répartition financière sur la base de données brutes au 31 décembre 2018 (sera mise à jour selon la vérification des données par les communes à la fin 2020)

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 59-2020 relatif à une demande de crédit de CHF 200'000

ouï le rapport de la Commission des finances,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide d'accorder le crédit de CHF 200'000 en faveur de la démarche permettant l'établissement du système de gestion des zones d'activités (SGZA) du district de Nyon  
d'imputer le montant total de CHF 200'000 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 16 juillet 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy  
Président

Par procuration :  
Pascale Roulet Mariani  
Responsable de pôle